

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT PIERRE-ROCHE**

Nombre de conseillers	
En Exercice	10
Présents	6
Votants	6

A l'unanimité	
Pour	6
Contre	0
Abstention	0

2013-034 - Facturation du raccordement et du branchement de réseau d'assainissement collectif

L' an 2013 le 12 Septembre , le Conseil Municipal de la commune de Saint Pierre-Roche, dûment convoqué , s' est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de FLANDIN Joël, Maire .

Date de convocation du conseil municipal : 05/09/2013

Présents : M. FLANDIN Joël, Maire, Mme VALLEIX Christine, Melle MIGNOT Stéphanie, MM : CAMILLERI Phillippe, CEYSSAT Bernard, POUX Bernard

Excusés : Excusé(s) : Mme l'ANSON Joëlle, Melle MIGNOT Clotilde, MM : ANDAN Jean, TREZIERES Jean-Pierre

Secrétaire de séance : Melle MIGNOT Stéphanie

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les tarifs fixés par délibération n°2012-017 en date du 10 avril 2012 pour :

- l'abonnement au branchement, à savoir un forfait annuel de 150€,
- le droit de raccordement au réseau d'assainissement collectif, à savoir 3000€ pour tout permis de construire à compter du 1er janvier 2010 ou toute habitation existante n'ayant pas payée l'abonnement au branchement de 150€ annuel.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fractionner ces tarifs afin de faciliter les paiements des redevables.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- décide d'établir la facturation comme suit :

* Abonnement au branchement : 150 € forfait annuel facturé semestriellement à savoir 75 € pour le 1er semestre et 75 € pour le 2nd semestre;

*Droit de raccordement : 3000 € facturés en 2 temps pour tout permis de construire à savoir 2000 € à l'accord du permis de construire et 1000 € à l'occupation des lieux.

19 SEP. 2013

Certifié exécutoire :

Reçu en Préfecture : 19 SEP. 2013

Publié ou notifié : 19 SEP. 2013

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme :

Le Maire

Joël FLANDIN

